

Département de la
Charente - Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 30 Juin 1958

indemnité de loyer à l'as-
sistant d'Anglais au Collège

58075

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Juin à 17 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en
session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1958

Etaient présents : MM. Max Brusset, Maire, Seugnet, Reutin, Cas-
telnaud, Couzinet, Gausse, Pouget, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière
Camblong, Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux,
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représentés ; M. Barrot par M. Brusset
M. Etcheber par M. Camblong

Secrétaire : M. Carblong

Le Conseil Municipal

a décidé en 1957 lors du vote du budget de prendre à la charge de la
ville les frais de logement de l'assistant d'Anglais au Collège et fixe
le montant à 5.000 frs par mois.

L'assistant est actuellement logé chez Mme de Savignies, 35 Bd Cham-
plain. M. le Percepteur Receveur Municipal demande au Conseil Municipal
une délibération permettant d'effectuer le versement

Le Conseil Municipal

vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de prendre à sa charge à raison de 5.000 frs par mois les frais de
logement pour l'assistant d'anglais.
- qu'il y a lieu de mandater les sommes dues à compter du 1er Janvier
1958 au compte de Mme Lily de Savignies, 35 Bd Champlain CGF Bordeaux
n°
- que la dépense sera mandatée ch XXI, art. 15

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 4 Juillet 1958

Le Sous-Préfet

Pr le Sous-Préfet

Le Sous-Préfet de Saintes

signé: illisible

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué

Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 8 Juillet 1958

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



[Signature]
L. SEUGNET

[Signature]